



Accueil / Actualités / [Covid-19 en seine-et-marne : le port du masque reste obligatoire jusqu'au 30 juin 2021](#)

COVID-19 EN SEINE-ET-MARNE : LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE JUSQU'AU 30 JUIN 2021

Comme dans toute l'Île-de-France, le port du masque reste obligatoire sur la voie publique au moins jusqu'au 30 juin 2021 en Seine-et-Marne.

Une décision que le préfet, Thierry Coudert, prolonge (tous les mois) depuis le 30 octobre 2020.

Vous pouvez retrouver le taux d'incidence en Seine-et-Marne ici : [Covidtracker](#)



MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau

77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

Copyright 2021 Mairie de Chamigny

